



MUNICIPALITÉ DE BEX

AU CONSEIL COMMUNAL
de et à

1880 B E X

Bex, le 6 novembre 2012

PREAVIS No 2012/14

Concernant la participation communale au Syndicat AF des Collatels pour la piste agricole Javerne - Les Collatels.

Monsieur le Président du Conseil,
Mesdames les Conseillères,
Messieurs les Conseillers,

En date du 4 décembre 1990, un Syndicat d'amélioration foncière (SAF) a été constitué dans le but de dynamiser le périmètre situé entre Javerne, les Collatels et les Verneys.

Après une étude préliminaire, le projet a été mis en veilleuse en 1996 suite au refus de l'Etat de Vaud de participer à une quelconque subvention. Il faudra attendre 2006 pour que quelque chose se passe dans ce périmètre, le Canton étant revenu partiellement sur sa décision en montrant un intérêt pour un accès aux Collatels-Dessus depuis Javerne. L'étendue du projet étant réduite, il est décidé le 7 décembre de cette même année de constituer un Syndicat restreint ne regroupant que les propriétaires concernés par cette piste agricole.

Le 26 juin 2008, le comité du SAF Les Collatels convoque une assemblée générale pour présenter le projet de piste entre Javerne et Les Collatels-Dessus. Celle-ci se divise en trois sections. La première utilise une section déjà carrossable de 1 km qu'il s'agit de réfectionner. La seconde consiste à améliorer un tronçon de 400 m en l'élargissant suffisamment pour laisser passer un véhicule. Restent finalement 750 m de route à créer dans les pâturages. L'ensemble des travaux est devisé à Fr. 560'000.--, dont Fr. 151'000.-- à charge des propriétaires. En effet, 35% des frais sont subventionnés par la Confédération, 30% par le Canton et 10% par la Commune, ce qui est la pratique usuelle pour tous les SAF.

Les propriétaires acceptent ce mode de financement, tout en précisant que le solde des montants déjà versés par eux-mêmes dans le cadre du Syndicat étendu des années 1990 soit provisionné sur le compte du Syndicat restreint au titre de versement anticipé. En outre, un emprunt bancaire de Fr. 150'000.-- est contracté en attendant que les propriétaires s'acquittent de l'ensemble de leurs dus.

Les travaux débutent peu après et la réalité du terrain montre qu'il n'est pas si stable que cela en certains endroits, ce qui entraîne des surcoûts liés à la construction de caissons de stabilité en bois. En tant que subventionneuse et propriétaire, la Municipalité accepte, dans un courrier du 23 novembre 2009, d'entrer en matière pour prendre une partie de cette plus-value à sa charge. Les travaux poursuivent leur cours en 2010 et l'ouvrage est officiellement remis aux propriétaires le 16 juin 2011.

Au bouclage des comptes, la création de cette piste aura coûté Fr. 882'000.-- (Fr. 847'000.-- subventionnables), dont Fr. 242'450.-- à charge des propriétaires. Cette somme est répartie selon la surface des parcelles touchées par l'ouvrage (1/3), selon la valeur ECA des bâtiments existants (1/3) et selon la longueur de chemin utilisée (1/3).

Selon cette grille de répartition, la commune de Bex doit s'acquitter de Fr. 115'000.-- (arrondi), somme qui se découpe comme suit :

- 10% du montant subventionnable, soit Fr. 84'700.-- ;
- un montant forfaitaire pour les caissons de stabilité de Fr. 5'000.-- ;
- une part à la surface de Fr. 20'300.-- ;
- une part à la longueur de Fr. 5'000.--.

De cette somme, il faut encore soustraire Fr. 24'000.-- issus de la provision faite au cours des années 1990 dans le cadre du Syndicat élargi, ce qui porte la participation communale à Fr. 91'000.--.

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président du Conseil, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de voter les conclusions suivantes :

- vu le préavis municipal No. 2012/14 ;
- entendu le rapport des Commissions chargées d'étudier cette requête ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

le Conseil communal de Bex décide :

1. d'approuver la participation communale au Syndicat AF des Collatels pour la piste agricole Javerne - Les Collatels ;
2. d'octroyer à la Municipalité un crédit extrabudgétaire de Fr. 91'000.-- à porter à l'actif du bilan sous la rubrique « Autres subventions et participations », compte 9165.001 ;
3. d'amortir cet investissement sur une durée de 10 ans à raison de 9'100.-- par an ;
4. de financer cet investissement conformément aux dispositions fixant le plafond d'endettement pour la législature 2011-2016 que le Conseil communal a votées dans sa séance du 21 septembre 2011.

Dans l'attente de votre décision, nous vous présentons, Monsieur le Président du Conseil, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, nos salutations les meilleures.

Au nom de la Municipalité

Le syndic :

Le secrétaire :

P. Rochat



D. Lenherr



Syndicat
d'améliorations
foncières

" Les Collatels "

CREATION D'UNE PISTE AGRICOLE,
AMEIOREE ET ELARGIE

PLAN DES OUVRAGES EXECUTES

Relevé terrain effectué en situ en 2011

ETABLI SUR LA BASE DE LA
DENSIFICATION CADASTRALE

Plan n° 1 sur 2	Date	Dess.	Cont.
	23 décembre 2011	JR	MG
DOSSIER N° B1732.10			
dischoud haymoz bathlomas sa	ing. géomé. rural Bureau d'ing. agricole s.a.	1050 Alys Tel: 024 / 453 04 06 Fax: 024 / 453 04 09 info: bex@dischoud.ch	1100 du Mica 3 case postale 405 1850 Alys Tel: 024 / 453 04 06 Fax: 024 / 453 04 09 info: bex@dischoud.ch
			admission du notaire
			calculateur du cadastre

LEGENDE:

Piste agricole:

- Tronçon public (longueur: env. 1075 m)
- Tronçon privé (longueur: env. 1125 m)
- Tracé selon plan cadastral à supprimer

Place:

- Place privée
- Place d'évitement

Soutènement:

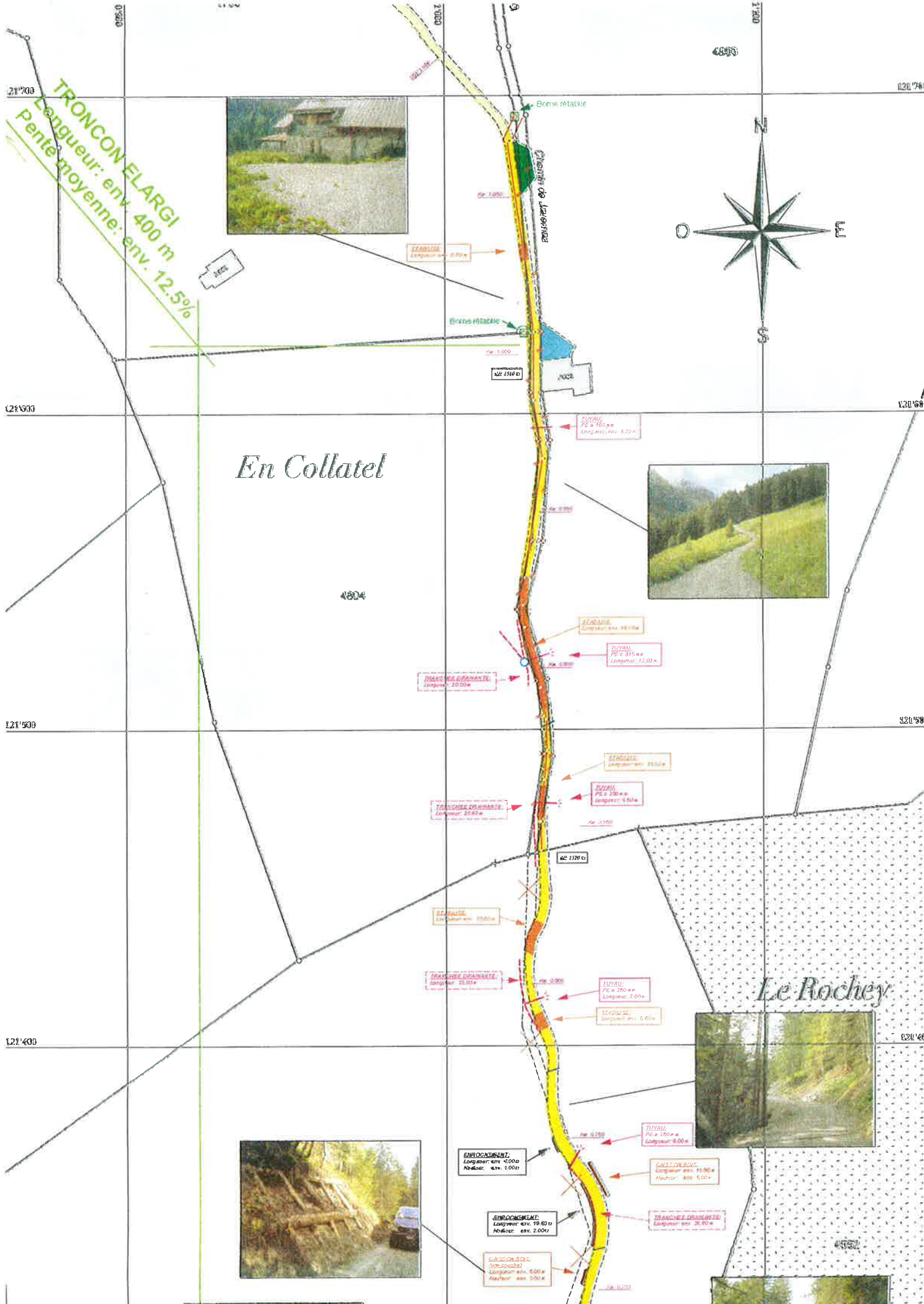
- Caisson bois
- Billon de retenue
- Enrochement
- Talus géogridde

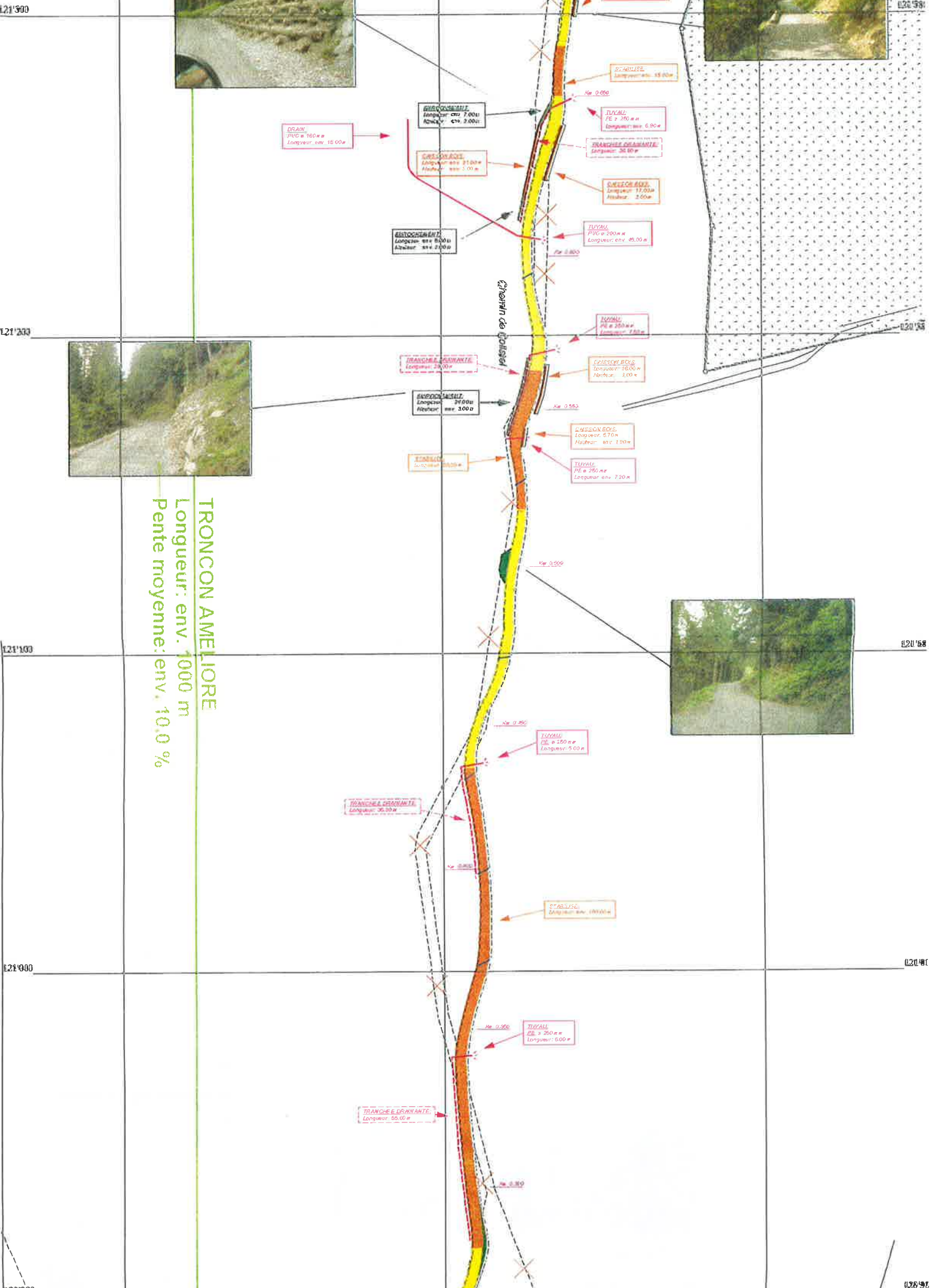
Assainissement:

- 24 Traversées type "alpine" (longueur 4 m)
- Tranchée drainante
- Tuyau PE ou PVC (ø divers)
- Spivel acier annelé (ø 600 mm)
- Tête d'entrée
- Tête de sortie
- Regard
- Grille
- Fossé
- Barrière avec cadenas

Parcelle:

- Nouvelle limite
- Limite supprimée
- Point supprimé

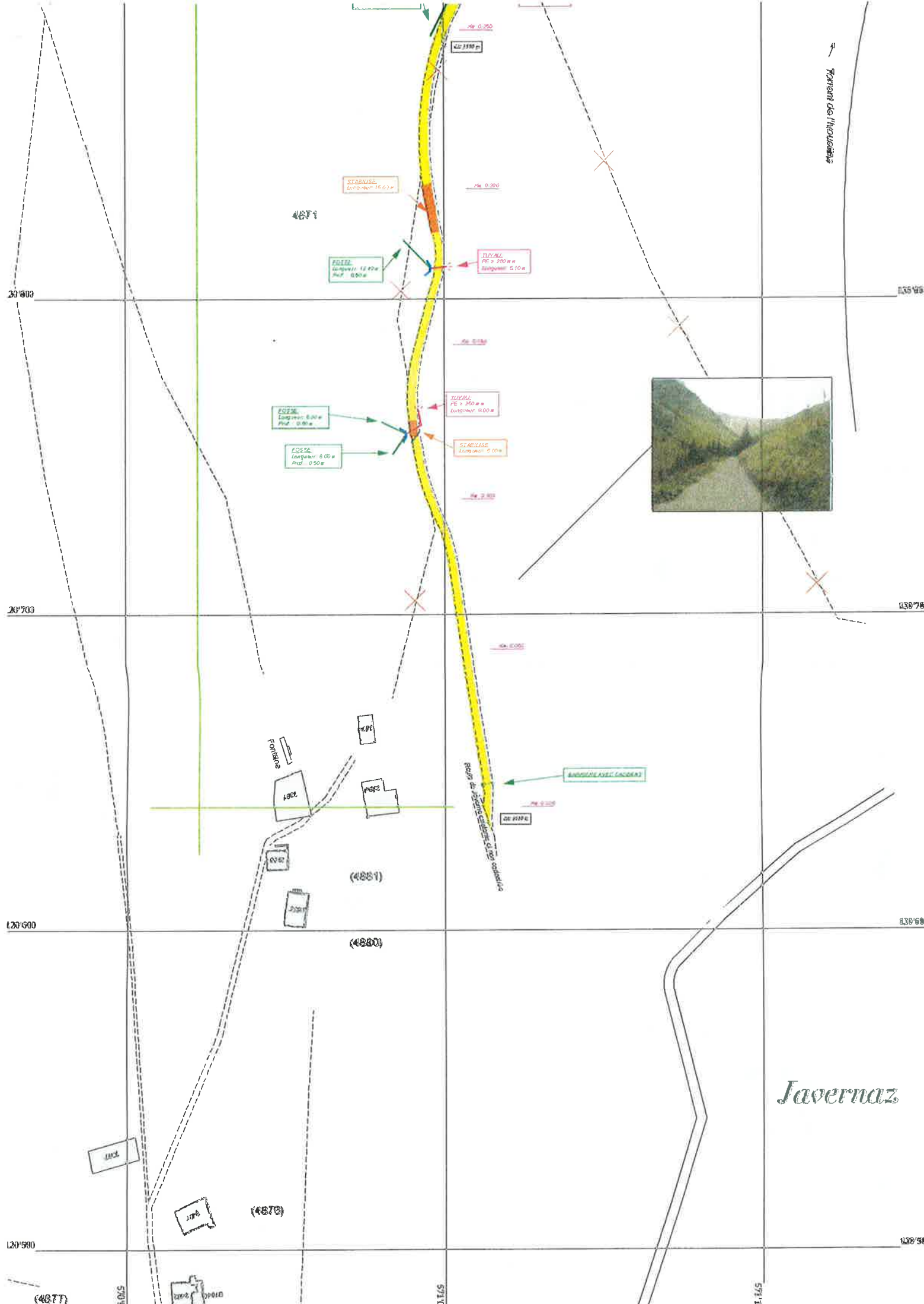




TRONCON AMELIORE
 Longueur: env. 1000 m
 Pente moyenne: env. 10.0 %

121'900
121'800
121'700
121'600
121'500
121'400
121'300
121'200

820'500
820'400
820'300
820'200
820'100
820'000



Traverse de Javernaz



Javernaz

120'800

035'045

120'700

035'145

120'600

035'245

120'500

035'345

(4877)

035'045

(4875)

035'145

035'245

4874

STABILISE
Longueur: 15.00 m

EGISE
Longueur: 12.00 m
Prof: 0.50 m

0.250

0.350 m

0.200

0.150

0.100

0.050

0.200

0.150 m

BOULEVARD AVEC CANALIS

FONTE

(4881)

(4880)

(4876)

1981

1982

1983

1984

1985

1986

1987

1988

1989

1990

1981

1982

1983

1984

1985

1986

1987

1988

1989

1990

RUE de Javernaz



Syndicat
d'améliorations
foncières

" Les Collatels "

CREATION D'UNE PISTE AGRICOLE,
AMEIOREE ET ELARGIE

PLAN DES OUVRAGES
EXECUTES

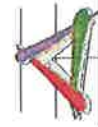
Relevés terrain effectués en 2010 et 2011

ETABLI SUR LA BASE DE LA
MEMORANDEUM GASTONELLE

Plan n° 2 sur 2
Echelle 1 : 1000

DOSSIER N° B1732.1G

Date	Doss.	Centr.
23 décembre 2011	JR	MG



dietchard
hayroz
balmann

ING. GÉOM. SUISSE
géomètres officiels
dpt. 024

rue du Midi 3
 case postale 408
 1650 Ayer
 Tél. 024 / 468 04 04
 Fax 024 / 468 04 09
 info.dpt@balm.ch

rue Jean de Champenier 3
 case postale 59
 1650 Bex
 Tél. 024 / 463 09 30
 Fax 024 / 463 06 99
 info.bex@balm.ch

Information
au terrain



LEGENDE:

Piste agricole:

Tronçon public (longueur: env. 1075 m)
Tronçon privé (longueur: env. 1125 m)
Tracé selon plan cadastral à supprimer

Place:

Place privée
Place d'évitement

Soutènement:

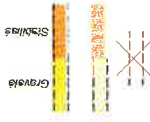
Caisson bois
Billon de retenue
Enrochement
Talus géogrille

Assainissement:

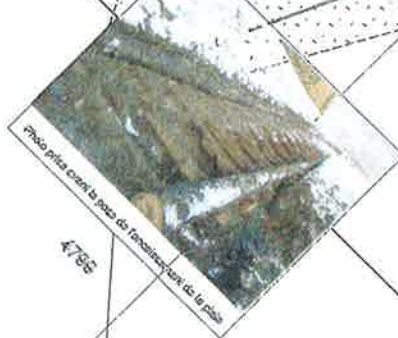
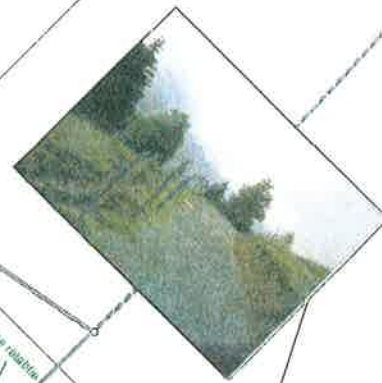
24 Traversées type "alpine" (longueur 4 m)
Tranchée drainante
Tuyau PE ou PVC (Ø divers)
Spiwel acier annelé (Ø 600 mm)
Tête d'entrée
Tête de sortie
Regard
Grille
Fossé
Barrière avec cadenas

Parcellaire:

Nouvelle limite
Limite supprimée
Point supprimé



En Collatet



NOUVEAU TRONCON
Longueur : env. 800 m
Pente moyenne: env. 2.5 %

Pente: env. 3.75 %

